

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 14 novembre 2023, à 19 h 30, au Centre administratif de La Pocatière, au 1011, 6^e Avenue Pilote, à La Pocatière, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Dominique Brière (à distance)
Monsieur Claude Beaulieu (à distance)
Madame Véronique Brillant
Monsieur Jacques Bérubé (à distance)
Monsieur Guy Dumont (à distance)
Madame Julienne Auclair (à distance)
Madame Cloé Gagné (à distance)
Monsieur Dominique Viel (à distance)
Madame Martine Paradis (à distance)
Monsieur Denis Bastille (à distance)
Madame Nadine St-Onge (à distance)
Madame Geneviève Corbin (sans droit de vote) (à distance)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote) (à distance)
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote) (à distance)

Membres absents :

Monsieur Jean-François Lévesque
Monsieur Yves Trazié
Madame Véronique Renaud

Postes vacants :

Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

1. MOT DE BIENVENUE

La vice-présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Véronique Brillant, vice-présidente. Madame Geneviève Soucy, directrice générale adjointe et secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

3. CA 2023-11-0287 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Nadine St-Onge **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Questions du public
5. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023
6. Suivis au procès-verbal

7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Présentation et dépôt des états financiers 2022-2023
10. Surplus réservés au 30 juin 2023
11. Désignation de représentants d'organismes au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024
12. Dépôt du rapport annuel du comité de parents 2022-2023
13. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2022-2023
14. Demande d'autorisation – Échange de terrains avec la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies
15. Modification de l'emphytéose pour le CPE Jardins Jolis (135, rue Frontenac)
16. Questions diverses
17. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public lors de cette séance.

5. CA 2023-11-0288 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2023

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Denis Bastille **D'ADOPTER** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 12 septembre 2023 et de la séance extraordinaire du 24 octobre 2023, tels que déposés.

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

Il n'y a aucun suivi aux procès-verbaux lors de cette séance.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Le ministère a fait parvenir une lettre aujourd'hui pour reporter la date de remise des projets éducatifs des écoles en avril 2024 plutôt qu'au 31 décembre 2023.

Le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup termine son année financière au 30 juin 2023 avec un excédent de 32,5 M\$. Cet excédent est réalisé à la suite de la mise en place, au 1^{er} juillet 2022, d'une nouvelle norme comptable (OMHS) touchant le secteur public et visant les immobilisations (principalement les bâtiments). L'excédent de l'année réalisé provient d'une allocation non récurrente de 30,6 M\$ allouée par le ministère au cours de 2022-2023, qui doit seulement servir à notre obligation éventuelle liée à la remise en état des bâtiments, advenant une disposition ou une démolition à la fin de leur durée de vie utile.

Il est important ici de mentionner que l'effet net de l'application de la nouvelle norme comptable sur les excédents cumulés du centre de services scolaire est nul, puisque les dépenses correspondantes à cette obligation ont été constatées au cours des exercices précédents (états financiers redressés par le ministère). Le revenu a pour sa part été constaté en totalité au cours de l'année 2022-2023, à la suite de l'approbation des crédits gouvernementaux.

En éliminant l'impact de l'application de cette norme, le résultat de l'exercice 2022-2023 serait plutôt un surplus de 4 millions, soit environ 3 % du budget annuel.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le tableau des projets pour les contrats sous la délégation du conseil d'administration a été mis à jour et il n'y a aucun dépassement de coût pour ces projets.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Comité de vérification :

- Présentation des états financiers 2022-2023 : le comité recommande au conseil d'administration d'adopter les états financiers 2022-2023.
- Note parfaite pour les audits des dossiers : le comité de vérification tient à féliciter l'équipe du centre de services scolaire pour cette note parfaite.

Comité de gouvernance et d'éthique :

- Révision des mandats du comité;
- Révision du règlement des normes d'éthique et de déontologie;
- Analyse des candidatures pour les postes vacants du conseil d'administration et recommandations au comité des dix membres;
- Mise à jour de la nouvelle façon de faire pour la procédure de traitement des plaintes sur le site Web du centre de services scolaire;
- Mise à jour en continu de la délégation de fonctions et de pouvoirs. Celle-ci sera présentée après l'adoption du Projet de loi 23;
- Décision d'évaluer les rencontres une fois sur deux;
- Décision d'évaluer les comités à la fin de l'année seulement;
- Formation de L'ÉNAP : le comité de gouvernance et d'éthique verra la progression de la formation des nouveaux membres deux fois par année selon les rapports fournis.

9. CA 2023-11-0289 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

Personne invitée : M^{me} Carolyne Thériault, CPA auditrice indépendante de Malette, S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés.

M^{me} Thériault présentera le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier résumé du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au 30 juin 2023.

Le rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier au 30 juin 2023 doivent être transmis au ministère de l'Éducation.

CONSIDÉRANT la présentation faite et les documents soumis;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

DE prendre acte du dépôt du rapport de l'auditeur indépendant et l'état financier résumé du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup au 30 juin 2023 et;

DE la transmission desdits documents au ministère.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

10. CA 2023-11-0290 SURPLUS RÉSERVÉS AU 30 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du ministère de l'Éducation, un centre de services scolaire doit déterminer les sommes qu'elle entend réserver de son surplus cumulé au 30 juin à des fins spécifiques pour des années subséquentes;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont établies et présentées au rapport de la situation financière du 30 juin 2023;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Bérubé et résolu :

QU'un montant de 1 058 741 \$ du surplus cumulé au 30 juin 2023 soit transféré au surplus réservé pour des dépenses de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

11. CA 2023-09-0291 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES AU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité consultatif des services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage est composé entre autres de représentants des organismes qui dispensent des services et que ces personnes doivent être désignées par le conseil d'administration après consultation de ces organismes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 186 de cette loi, le conseil d'administration procède à la nomination de deux représentants du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent qui dispense des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE les personnes suivantes soient désignées à titre de représentants de l'organisme pour siéger au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage pour l'année scolaire 2023-2024 :

Madame Pascale Morin, chef de service DI-TSA /, CISSS du Bas-Saint-Laurent
48, rue des Chauffailles, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4E1
418 862-9560, poste 4364

et

Madame Hélène April, éducatrice à la DPJ-PJe, CISSS du Bas-Saint-Laurent
70, rue St-Henri, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2A1
418 862-6335, poste 7331

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

12. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE PARENTS 2022-2023

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité de parents du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023.

13. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE 2022-2023

Le directeur général dépose le rapport annuel du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup pour l'année scolaire 2022-2023.

14. CA 2023-11-0292 DEMANDE D'AUTORISATION – ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup et la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaitent s'échanger deux (2) parcelles de terrain;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain cédée par le centre de services scolaire a une superficie de 2 965,3 m² (lot 6 588 422) et qu'elle permettra à la Municipalité de réaménager une patinoire extérieure sur son terrain;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain cédée par la Municipalité a une superficie de 3 029,9 m² (lot 6 588 420) et qu'elle viendra consolider l'aire de jeux des élèves de l'École de la Marée-Montante;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit formuler une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour procéder à la signature d'un acte d'échange de parcelles de terrain avec la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies;

IL EST PROPOSÉ par Cloé Gagné et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup autorise le directeur général, monsieur Antoine Déry, à formuler une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour procéder à la signature d'un acte d'échange de parcelles de terrain avec la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

15. CA 2023-11-0293 MODIFICATION DE L'EMPHYTÉOSE POUR LE CPE JARDINS JOLIS (135, RUE FRONTENAC)

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain au Sud de la rue Frontenac n'est pas utilisée par le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU'aucune construction n'est envisageable par le centre de services scolaire sur cette parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE le CPE ne souhaite pas se porter acquéreur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire est accompagné par la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans toutes les étapes de modification du terrain;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à déposer au ministère de l'Éducation du Québec une demande afin de modifier l'emphytéose consentie au CPE Jardins Jolis et ainsi permettre son agrandissement;

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer tout document notarié en lien avec la modification d'emphytéose, une fois l'autorisation du ministère obtenue.

Adoptée à l'unanimité.

(Dispense de lecture de la résolution demandée.)

16. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

17. CA 2023-11-0294 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 16)

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La vice-présidente,

Geneviève Soucy

Véronique Brillant